

Systeme d'encadrement par privileges

Billet positif (fiche verte)



Valorisation des bons comportements : L'équipe-école de St-Jean-de-Brébeuf tient à souligner les bons comportements qui sont déployés par les élèves. Nous utilisons donc la fiche verte pour féliciter les élèves des bons gestes qu'ils posent. Il nous apparaît essentiel de valoriser les bons comportements, de dire à l'élève que nous sommes fiers de lui et d'impliquer les parents dans cette démarche.

Billets de manquement



Manquement mineur (fiche jaune): Un manquement mineur concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école (refus de faire le travail, refus de la conséquence ou de la consigne, non-respect du code de vie, argumentation, querelle, taquinerie, etc.) Dans le cas d'un manquement mineur, une démarche d'intervention éducative graduée est préconisée au moment du geste posé. On doit donner un avertissement à l'élève en nommant la compétence sociale ciblée et le comportement attendu qui y répond adéquatement avant d'émettre un manquement. On doit permettre à l'élève de nous démontrer sa compréhension du comportement attendu.

Après 2 manquements mineurs : L'élève doit participer à un atelier pendant une récréation au centre d'aide avec le T.E.S. Une intervention est faite sur les gestes posés et les solutions appropriées.

Interventions particulières : Après plusieurs interventions pour un même manquement mineur, une intervention plus personnalisée peut être faite avec l'élève (rencontre avec l'élève, implication des parents, implication d'autres intervenants, etc.) Cette décision doit être prise en concertation (enseignante, T.E.S. et/ou direction).

Manquement majeur (fiche rouge): Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique, psychologique et/ou à la sécurité d'une personne. L'encadrement consiste à livrer un message clair que le comportement manifesté est dangereux et/ou inacceptable. ***Dans le cas d'une violence physique grave, une suspension externe peut être appliquée et un retour avec le parent est obligatoire. Les billets de manquement sont comptabilisés à toutes les semaines par le TES.*** Au verso de la fiche rouge, se trouve la gradation des mesures d'aide mises en place par l'école pour aider l'élève à améliorer son comportement.

Gradation des interventions des manquements majeurs (fiche rouge)

Après 1 manquement majeur dans le mois:

- Un retour sur la situation est fait au centre d'aide pendant **une récréation**. Un accompagnement éducatif est fait auprès de l'élève afin de l'amener à modifier son comportement.
- Communication écrite au parent (fiche rouge).

Après 2 manquements majeurs dans le mois:

- Un retour sur la situation est fait au centre d'aide pendant **deux récréations**. Un accompagnement éducatif est fait auprès de l'élève afin de l'amener à modifier son comportement.
- Communication écrite au parent (fiche rouge).

Après 3 manquements majeurs dans le mois:

- Communication par téléphone avec le parent.
- Une suspension interne est faite par l'élève au centre d'aide afin de lui donner un accompagnement éducatif dans le but de l'amener à modifier son comportement. L'élève fait également des travaux scolaires. La durée de la suspension est d'une journée maximum et elle est déterminée en fonction du niveau de l'élève et de la gravité du geste posé.

Pour des manquements majeurs qui sont répétitifs, une rencontre peut être organisée et/ou un plan d'intervention peut être élaboré avec des mesures plus adaptées et des services peuvent être suggérés à la famille.

L'intervenant qui complète le billet pour manquement mineur ou majeur est celui qui a dû intervenir lors du comportement en faute et qui peut ainsi donner des détails aux parents, si nécessaire.